



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ANGLETERRE. — LONDRES, 9 SEPTEMBRE.

On lit dans le *Courier* : Il y a huit jours seulement que la banque a augmenté le taux de son escompte, de manière qu'il est impossible de dire positivement dès aujourd'hui quel sera l'effet de cette mesure. Toutefois, pour autant qu'il soit permis d'en juger par l'expérience d'une semaine, les résultats de la mesure ont répondu complètement à l'attente de ceux qui l'ont prise. Les demandes de lingots à la banque, ont considérablement diminué, et l'on croit dans les sociétés les mieux informées, que l'or tiré de la banque a été destiné exclusivement à la circulation intérieure ou que du moins une petite partie seulement a été employée à l'exportation. Il y a donc quelque probabilité que la mesure prise par la banque sera suffisante, non seulement pour arrêter l'exportation des lingots, mais pour les faire rentrer.

On annonce que la maison Wilson et compagnie, à Londres, a reçu les fonds pour le paiement du semestre des valeurs d'Espagne (indemnités anglaises) échéant le 8 septembre. M. Mendzabal était attendu dans cette capitale.

On écrit de Falmouth, le 7 septembre : Le paquebot royal, l'*Opposum*, est arrivé ici venant de Lisbonne, et ayant à bord M. Isturitz l'ex-ministre espagnol. Il a pu échapper de Madrid en se faisant passer pour un français sous le nom de Louis Philippe Lambert, la facilité avec laquelle il parle la langue française lui a été d'une grande utilité pour se soustraire à la colère de la foule. Il est arrivé à Lisbonne le 26 août, de là il s'est rendu à Cintra où il s'est embarqué dans la soirée du 28, pour l'Angleterre. Il part d'ici avec la malle de nuit pour Londres.

On a vu ces jours derniers, à Londres, un élégant personnage, richement vêtu et chargé de brillants aux doigts, ayant des chaînes et des cachets d'or du plus grand prix, suspendus à son gilet, entrer dans un des premiers restaurants du *West-End*, s'y commander un dîner somptueux; rien ne manquait : gibier, poisson, vins et fruits recherchés; et les garçons étaient enchantés de voir disparaître tant de bonnes choses dont le débit leur assurait un bon profit. A peine une seconde bouteille de champagne avait-elle été bue qu'on vit entrer dans le salon un officier de paix, accompagné d'un garde de police, et demandant au gastronome s'il ne se nommait pas Thompson; sur sa réponse affirmative les officiers firent immédiatement avancer une voiture de place, et les domestiques du restaurateur entendirent donner l'ordre au cocher de se rendre à *Bow Street* (la police), ils firent eux-mêmes invités à s'y transporter immédiatement pour y recevoir le montant de la dépense que M. Thompson pouvait avoir faite; mais lorsque l'on se présenta à la police avec la carte à payer, on s'aperçut trop tard de la mystification : l'homme de police et ses complices appartenant sans doute à une même association de filous, comme il y en a tant à Londres. (*Morning Post*.)

### FRANCE. — PARIS, 9 SEPTEMBRE.

Le maréchal Soult n'est point arrivé à Paris ainsi que les journaux l'annoncent ce matin. Il est même certain qu'il ne s'y rendra pas, une lettre, datée de St Amand, et reçue ce matin par le marquis de Dalmatie, qui est à Paris, ne laisse aucun doute à cet égard.

Nous lisons dans une feuille du matin : On a reçu avec la nouvelle de l'acceptation formelle par M. de Remusat, du poste de sous secrétaire d'état au minis-

### COURSES DU CHAMP DE MARS.

Prix principal de 4,500 fr. et Prix royal.

Figurez vous les champs de la Troade; voilà dans le lointain Pergame plus près sur les bords de la mer, voilà les Grecs et leurs vaisseaux. Achille vient de combattre et d'immoler Hector. Il rend les honneurs funèbres à Patrocle. Il célèbre des jeux, et ceux qui disputent le prix de la course des chars sont Antiloque, le fils de Nestor, Diomède et Ménéas. Quels noms! Quels jeux! Quel spectacle! Quelles courses que celles qui avaient Achille pour juge et dont Homère a chanté les vainqueurs!

Je ne sais pas si les chevaux russes ont une origine grecque ou tartare; mais ils sont prompts, nerveux, infatigables, doués d'intelligence et plus dociles encore à la voix, qu'aux guides et qu'au fouet de leur conducteur. Placé sur le siège de sa voiture et menant quatre chevaux de front à la manière des chars antiques, un cocher russe, moins despotique avec ses coursiers que ne l'est son maître envers lui, ne leur adresse jamais un ordre, une recommandation, une menace, sans leur en déduire les motifs.

M. Ancelot, dans un ouvrage intéressant, intitulé : *Six mois en Russie*, dit qu'il a fait traduire ces perpétuels monologues, qu'interrompt quelquefois une chanson nationale. Le cocher russe, continue-t-il, varie les discours et les injonctions de sa voix suivant l'âge, les forces physiques ou les qualités morales de ces quatre chevaux : il donne un bon exemple; il gourmande la paresse de celui qui reste plusieurs jours à l'écurie, doit exhorter son inaction par une ardeur nouvelle. Le plus grand sans doute trop de cœur pour se laisser vaincre par des chevaux moins vigoureux, et le plus jeune, heureux d'être associé à des coursiers rapides, doit à force de zèle, se montrer digne d'eux. Ces paroles tantôt bienveillantes, tantôt grondeuses, exercent un grand empire sur les chevaux russes, et quand leur guide

tère de l'intérieur, l'annonce qu'il arrivera à Paris samedi ou dimanche, M. Guizot compte sur lui pour prendre la direction de toutes les affaires politiques ressortissant au département de l'intérieur.

M. Capéfigue fait annoncer par les journaux qu'il n'a et n'aura rien de commun avec la rédaction du *Journal de Paris*. Les doctrinaires ne se rapprochent pas encore assez de la légitimité pour M. Capéfigue.

Voici quel est environ le nombre des Anglais résidant en France :

Paris, Versailles, Saint Cloud, Saint Germain et environs, 20,000 à 25,000; Boulogne sur Mer et environ, 10,000 à 12,000; Calais, la basse ville et environs, 5,000 à 7,000 St. Omer, Cassel, et environ 1,000 à 1,500; Dunkerque, Bergues et environ 1,500 à 2,000; Dieppe Havre, Rouen, Caen, Tours, Marseille, Bordeaux, etc. 6,000 à 7,000. Total, environ 54,500.

### NOUVELLES D'ESPAGNE.

La lettre suivante de Madrid, en date du 7 septembre, n'est pas de nature à calmer les inquiétudes que la nouvelle de l'échec essuyé par les troupes de la reine en Castille, a fait concevoir :

Madrid, 7er. septembre.

La nouvelle du mouvement qu'avait fait Gomez pour s'approcher de Guadalajara avait produit parmi les habitants de Madrid une indignation générale, mais bientôt ce sentiment a fait place à celui du dégoût inspiré par l'exagération dont étaient évidemment empreints les détails donnés sur cette affaire par des fuyards toujours empressés de faire connaître à la capitale les désastreux événements. Nous avons vu nous-mêmes un soldat déserteur qui, couvert de poussière, débitait pour effacer la honte de sa fuite, à la foule avide, mille sottises faites pour inquiéter les esprits. Le peuple accepte volontiers ces récits amplifiés par la peur et la lâcheté, et les carlistes ne manquent pas d'exploiter une tendance trop commune à la crédulité excessive. Il est du devoir du gouvernement dans de semblables cas d'éclairer l'opinion trop facilement égarée : nous allions nous livrer à ce sujet aux réflexions les plus sévères, lorsque nous lisons dans le supplément de la *Gazette* extraordinaire, l'article officiel suivant :

Le gouvernement de S. M. n'a reçu aucune nouvelle officielle de l'affaire peu favorable à nos armes et que l'on dit avoir eu lieu dans les environs de Jadraque. Tout ce que sait le gouvernement, c'est qu'il est arrivé à Guadalajara un fuyard appartenant à l'artillerie avec la nouvelle alarmante que nos troupes avaient subi un échec dans une affaire contre le chef Gomez. Les autorités de Guadalajara, par suite de cette nouvelle, se sont concertées pour se transporter avec les fonds à Alcalá (ville plus rapprochée de Madrid). Le gouvernement s'est empressé de transmettre au public ces nouvelles, les seules qu'il ait reçues, afin de tranquilliser les esprits; il s'engage à publier successivement tous les détails qui lui parviendront, et il ne doute pas un seul instant que les prochaines dépêches lui apporteront la nouvelle de la déroute complète des factieux d'après les positions occupées par les troupes de S. M.

Le brigadier Puig Samper annonçait le 27 août, de Sepulveda, à neuf heures du soir, qu'il était en communication avec le bataillon de la reine régente stationné à Segovie. Il se proposait de rejoindre ce bataillon le 28, sur la route royale de Boceguillas, pendant que la colonne de la garde royale, sortie de Madrid dans la direction d'Aranda, se portait à la rencontre et se disposait à agir d'après les

est satisfait, il les nomme ses *petits pigeons*; c'est là la marque la plus flatteuse de contentement qu'il puisse leur donner. Il y a, comme on voit, dans cette manière de presser, de blâmer ou d'encourager les chevaux quelque chose des anciens temps.

Antiloque, dans l'*Illiade*, parle à ses chevaux. Ceux d'Achille n'entendaient pas seulement la parole, ils parlaient eux-mêmes. Les chevaux du Champ-de-Mars n'en sont pas encore venus jusque là. Quant à moi, je les en dispense. Je préfère de beaucoup les chevaux qui courent à ceux qui parlent. *Miss Annetta*, dont le vol est si rapide; *Félix*, si prompt à passer ses rivaux, à prendre la corde; *Hercule*, qui ne se fait pas moins à la durée qu'à la vivacité de sa course; *Eclipse* menacé d'un coup de cravache, qui n'a jamais senti l'approche, le souffle d'un concurrent derrière lui sans rebouler d'efforts, tous ces chevaux célèbres des temps passés ou de nos jours ont eu l'âme et l'esprit de leur état. On aurait eu grand tort de leur en demander davantage. Les animaux ont dans leur espèce, comme les hommes entre eux, des vocations et des penchants distincts. On a vu souvent, en Angleterre, dans les chasses au renard, des chevaux, débarrassés de leur cavalier, suivre la meute avec la même ardeur et chasser pour leur compte. S'il y a des chevaux chasseurs, il y a des chevaux guerriers, de vrais héros dans leur espèce. Le cheval de Bayard eût disputé le prix de la valeur à son maître; et puisqu'on pèse encore en ce moment les jockeys et leurs selles, qu'une débilitante qui a donné dimanche une représentation brillante, a des caprices et se retire, qu'un jeune premier de trois ans, *Frank*, déjà redouté de tous ses rivaux, se promène seul jusqu'à présent dans l'enceinte, laissez-moi pour passer le temps vous conter ce qu'on sait du cheval de Bayard. Le nom de Bayard, je pense, peut sans nuire à personne figurer parmi ceux des propriétaires de chevaux de course.

Or, voyez donc ce qu'était son cheval : il se nommait *Carinan*; Bayard l'avait conquis dans Bresse, et le montait à la sanglante jour-

mouvements des autres colonnes. La 3<sup>e</sup> division de l'armée du Nord, d'après le rapport du brigadier Alaix (commandant en remplacement du général Espartero, malade), était le 27 à Penaranda; et le 28 au matin, cette division s'est mise en marche pour Riaz. Le général Suaso se trouvait le 26 à Almazan avec le corps qu'il commande; enfin, ce matin de bonne heure, est entrée à Alcalá, sous les ordres du général Barutell, la colonne sortie la nuit dernière de la capitale. Le ministre de la guerre, marquis de Rodil, doit être maintenant à la tête de cette colonne.

Ainsi, quelle que puisse être l'exactitude des rapports du fuyard de l'artillerie, rien ne saurait justifier les craintes inspirées à quelques personnes par les rumeurs alarmantes que se plaisent à répandre les ennemis de la constitution et de notre auguste reine. Le gouvernement veille à la sûreté de l'état; il se propose de soumettre à une rigoureuse enquête judiciaire la conduite des autorités de Guadalajara.

Les mouvements des troupes constitutionnelles indiqués par cette correspondance ont pour but de fermer à Gomez le retour par la Vieille-Castille; mais nous apprenons aujourd'hui par la voie de Bayonne que ce chef s'est dirigé vers Molina, sur la frontière de la Nouvelle Castille et de l'Aragon. Il aurait ainsi déjoué tous les mouvements combinés des colonnes qui le suivent, et il n'aurait fait sa pointe sur Madrid que pour les déroter. Nous apprenons encore par la même voie un fait important que les bulletins officiels de Madrid n'avaient pas révélé d'abord, c'est qu'il est entré à Guadalajara, ville de quinze mille âmes et capitale de province. Gomez et le premier chef carliste qui ait osé pénétrer ainsi dans les grandes villes. Il a occupé successivement Oviéto, Santiago de Compostellas, Léou, Palencia, et en dernier lieu Guadalajara, à deux étapes de Madrid. Depuis deux mois Gomez parcourt le nord-ouest et le centre de l'Espagne, ramassant des contributions, des recrues, des chevaux, des munitions et un butin immense qu'il va probablement conduire en Navarre, comme vient de faire tout récemment D. Basilio Garcia.

On lit ce soir dans le *Journal de Paris* :

Une dépêche de Bayonne, en date du 7 septembre, annonce que Oras, qui commande pendant l'absence de Rodil, est entré à Salvatierra, où il a pris beaucoup de grains.

Quilz et Cabrera ne pouvant s'entendre, Sanz est parti avec quatre bataillons pour prendre le commandement supérieur de toutes les forces carlistes dans le Bas-Aragon et la province de Valence, mais le général Lebeaun lui barre le passage.

Personne ne peut sortir de Madrid sans caution.

Une dépêche de Bayonne, datée du 9, annonce qu'on y a reçu les journaux de Madrid du 4.

Ces journaux confirment la défaite de Lopez par Gomez. Madrid était fort alarmé de cette nouvelle. Le 30, Rodil en était sorti avec toutes ses troupes, mais il est rentré en apprenant que Gomez s'était dirigé sur Molina après avoir frappé Guadalaxara d'une contribution de 10,000 rations.

Trois décrets du 30, prescrivent la vente des cloches et du mobilier des couvens, l'application des biens nationaux aux besoins de la guerre, et un emprunt forcé de 400 millions de réaux (100 millions de francs), remboursables en quatre ans.

née de Ravenne. *Carinan* recut là deux coups de lance aux flancs et vingt coups d'épée sur la tête. C'était signe, dit un chroniqueur, que son maître l'avait conduit bien avant dans la mêlée. Bayard, qui le crut mort, ne le quitta point sans regrets. Le lendemain, en visitant le champ de bataille, on le trouva qui passait un peu d'herbes, tout couché qu'il était. On le pensa. C'était chose incroyable que son fait; car, comme une personne, il se laissait coucher et mettre de la charpie dans ses plaies, et depuis ne pouvait voir une épée nue qu'il n'allât l'empoigner de ses dents.

Ce n'est pas tout; Bayard donna *Carinan* au duc de Lorraine. Puis vint, trois ans après, la journée de Marignan contre les Suisses, journée que les vieux capitaines blanchis sous le harnais appelaient un *combat de géants*. Le cheval, que montait Bayard, porta la nuit au travers des bataillons suisses et ne s'arrêta que sous des viges qui, dans le Milanais, pendent d'ormeaux en ormeaux. Le bon chevalier ne perdit point le sens, mais tout doucement se dessendit, jeta son armet, ses cuissards, et puis le long des fossés, à quatre beaux pieds, se retira vers le camp où il avait crié : France! Le premier homme qu'il rencontra d'aventure fut le duc de Lorraine qui, le voyant à pied, lui donna pour monture *Carinan*. Bayard l'accepta de bon cœur. *Carinan* combattit sous lui dès que le point du jour permit de recommencer l'attaque, et pensez, dit Brantôme, qu'il avait reconnu son maître et se souvenait encore de Ravenne. N'est-ce pas grand dommage que ni le bon chevalier ni son généreux cheval n'aient laissé de race?

Tandis que François 1<sup>er</sup> comptait dans son armée de si vaillants chevaux, son contemporain Henri VIII avait de son côté grand soin d'en améliorer la race. Ce prince impérieux, sanguinaire et qui pis est schismatique, traitait avec plus d'humanité ses chevaux que ses femmes. Les premières courses eurent lieu, sous son règne, à Chester et à Stamford. Le prix était bien simple : une clochette en bois couronnée de fleurs! On y substituait plus tard une clochette d'argent qu'on disputait le mardi gras de chaque année. Plus tard encore on donna

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Un respectable bourgeois de la cité, ivrogne émérite, âgé de quarante ans, est amené devant le magistrat sous la prévention d'ivrognerie.

Un constable de la police déclare avoir trouvé ce monsieur étendu dans un ruisseau, ne donnant aucun signe de vie; il a été transporté au poste voisin.

Le magistrat. Vous paierez 5 schellings pour avoir été trouvé ivre.

Le bourgeois. C'est dur, car on m'a volé trois souverains et ma montre.

Le magistrat. Vous avez peut-être oublié ces objets chez un ami? R. Non.

La femme du prévenu, aussi petite que vive, se levant avec impétuosité:

— Je trouve très étrange que mon mari ait été volé.

Le magistrat. Pas du tout, votre mari était pris de bois-son.

La femme. Je suis sûre toujours que mon mari n'était pas en compagnie d'une autre femme, car on lui aurait tout volé (On rit); au lieu qu'on lui a laissé un souverain.

Le magistrat. Je vous conseille à l'avenir de vider vous-même les poches de votre mari.

La femme. Je le ferai bien certainement, mais je ne croyais pas monsieur capable de se mettre dans cet état.

Le magistrat, au prévenu. Où avez-vous été?

Le bourgeois. En quittant la maison, j'avais sept guinées dans ma poche; j'ai été d'abord à Stepney; je ne me rappelle pas ce que j'ai fait ensuite.

Le magistrat. Jengage votre femme à prendre désormais plus de soin de vous.

La femme. Vous pouvez y compter; je ne le laisserai plus sortir seul.

Le bourgeois se montre très satisfait des attentions délicates de sa moitié, et tous deux sortent bras dessus, bras dessous, après l'acquiescement de l'amende par le mari.

Une cause grave a été appelée à la justice de paix de Poitiers.

Le demandeur. Je conclus à la restitution de mon chien ou 60 fr. d'indemnité.

Le défendeur. Permettez, le chien est à moi, et je le garderai, si vous plaît.

Le demandeur. Trois tâches brunes sur les oreilles: c'est bien à moi.

Le défendeur. Moucheté sur les reins... c'est bien à moi. Il me vient d'Amérique.

Le demandeur. Il est du Poitou.

Le défendeur. Anglais, vous dis-je... son nom le prouve... Plock!

A ce nom un jeune chien accourt aux pieds du tribunal et vient lécher les mains du défendeur.

Le défendeur. Vous le voyez, il me reconnaît.

Le demandeur, vivement. Médor.

A ce nom, Plock quitte les bras du défendeur et vient se jeter dans ceux de l'adversaire.

Le défendeur. Tout cela ne prouve rien... Mais la nature ne ment jamais, il y a un moyen de reconnaître la vérité. Qu'on fasse entrer les deux chiennes que nous présentons comme la mère de cet animal, et on jugera.

A ces mots, des domestiques introduisent deux chiennes dans le prétoire. Aussitôt Plock Médor bondit, et, courant alternativement de l'une à l'autre, leur prodigue les plus vives caresses. Les deux chiennes témoignent vivement leur joie maternelle et paraissent bientôt disposées à vider par un combat la question de maternité.

Cette seconde épreuve n'étant pas plus décisive que la première, on fait entrer les témoins assignés par le demandeur.

Le premier témoin. Je suis tailleur d'habits, de profession, ce qui n'empêche pas que j'aime assez les plaisirs de la chasse; aussi ai-je une meute assez bien composée, je m'en vante. Tant il y a que j'ai donné un chien pur sang français, à mon ami que voici et qui est marqué... le chien... de trois tâches brunes sur les oreilles. Je le reconnais entre mille, la pauvre bête.

M. le juge de paix. Faites approcher le chien du procès.

Le témoin. Ah! c'est lui... je le reconnais... Bonjour Médor, ici Médor.

Médor pousse un cri de joie.

Second témoin. Messieurs, j'ai bien l'honneur de vous saluer, Messieurs, j'ai un chien, fort beau chien, pur sang français...

des prix royaux d'argenterie, royal plates, remplacés depuis à leur tour par des boucles royales.

Les courses du temps d'Henri VIII n'avaient pas lieu dans un hippodrome comme au Champ-de-Mars, elles ressemblaient plutôt à un steeple chase; les concurrents se lançaient à travers la campagne, et les juges, les régulateurs des courses choisissaient souvent de préférence le terrain le plus libre, le plus coupé, le plus périlleux. Les courses telles que celles de nos jours n'ont commencé que sous Jacques I<sup>er</sup>. Il y prenait un plaisir extrême; ce goût passa du prince à la nation; l'avènement de Jacques au trône marque une époque dans l'histoire des chevaux anglais. L'infortuné Charles I<sup>er</sup> établit des courses à New-Market; Olivier Cromwell eut un haras de chevaux de course. Son vaste génie voulait assurer tous les genres de supériorités à l'Angleterre. Guillaume III, dans les mêmes vues, y fit venir plusieurs étalons étrangers. Un préjugé difficile à vaincre leur fut long temps contraire. Le cheval arabe qui est le type des formes et des qualités dans l'espèce, fut lui-même long-temps repoussé. Cependant les Anglais conviennent aujourd'hui qu'ils doivent les améliorations de leurs races aux rejets de Darley arabian qui fut transporté d'Alep à Londres, et surtout aux descendants de Godolphin arabian, cheval plutôt barbe qu'arabe qu'on trouva dans Paris traitant la charrette! nouveau et notable chapitre pour servir à l'histoire du mérite méconnu.

Depuis cette époque, la passion des chevaux a toujours été croissante chez nos voisins: nous n'aurons de long-temps une idée des soins, des préférences, de l'intérêt, de l'enthousiasme dont les chevaux de courses y sont l'objet. Ce n'est pas de la célébrité qu'ils ont en Angleterre; c'est de la gloire. On cite leurs noms, on vend leurs portraits, ils ont leurs peintres, leurs poètes, leurs partisans ou leurs détracteurs. On veut savoir leurs habitudes; on retient, on enregistre les moindres particularités de leur naissance, de leur vie, de leurs courses, de leur derniers moments. L'Angleterre compte un bien grand nombre d'hommes illustres; elle ne sait pas la date de leur mort à tous, mais elle sait que

je ne lui ai pas coupé les oreilles... non, Messieurs, usage barbare, la nature n'a rien fait de trop.

M. le juge de paix. Il ne s'agit pas de votre chien; parlez-nous de celui du procès.

Le témoin. M'y voici. Mon chien a un frère... frère utérin, attendu que du côté du père... enfin n'importe. Ce frère est Médor: il a les oreilles coupées... je le reconnais... c'est bien lui, le voilà.

Médor jappe en signe de joie.

L'huissier. Silence!

Huit autres témoins viennent encore constater l'identité de Médor.

On passe à l'audition des témoins du défendeur.

Premier témoin. Ma maîtresse, qui est anglaise, a donné à Monsieur, un petit chien anglais nommé Plock.

Plock court se jeter dans les jambes du témoin, qui a beaucoup de peine à éviter ses turbulentes caresses.

Vient ensuite d'autres témoins, qui connaissent également Plock; et celui-ci s'empresse de renouveler connaissance avec ses anciens amis.

Comme on pense, M. le juge de paix, en présence de ces épreuves si douteuses, était fort embarrassé, et le jugement de Salomon lui venait à la pensée.

Un témoin. Minute! je vais juger la chose, je m'y connais. Il y a un moyen infailible de reconnaître si un chien est français ou anglais... L'anglais a la patte arrondie, courte, ce que nous appelons patte de loup, patte de chat. Le français a la patte allongée et pointue, autrement dit patte de lièvre; l'anglais a l'oreille inclinée du haut, le français a l'oreille droite... Voyons donc l'animal.

Après un examen minutieux, le témoin expert déclare qu'il peut édifier le tribunal.

M. le juge de paix. Eh bien, quel est votre avis?

Le témoin. Le chien est anglais par les oreilles.

Le défendeur. Bravo! Ici Plock.

Le témoin. Mais il est français par les pattes.

Le demandeur. Bravo! c'est à moi... Ici Médor!

M. le juge de paix. A huitaine pour prononcer le jugement.

A la huitaine, le public attendait avec anxiété le jugement qui devait résoudre une question de propriété si féconde en incidents. Mais on a appris que dans l'intervalle les parties s'étaient arrangées, et que la cause devait être rayée du rôle. (Gaz. des Trib.)

BELGIQUE.

Bruxelles, septembre. (Trois heures.) — Peu d'affaires à la bourse où le nombre des spéculateurs est très réduit, à cause d'une fête du culte israélite. Le cours de l'actif s'est maintenu entre 28 1/2 à 58 argent pour le 45 et papier aux autres échéances du mois. Les actions nationales sont calmes; on dit que la cote de Londres de samedi vient avec 3/8 de baisse sur l'actif espagnol.

Après la cote: Ardois 28 1/2 beaucoup d'argent. On dit que Mendizabal est arrivé à Londres.

Amsterdam, 11 septembre. (Société des effets.) — Active 2 1/2 p. c. 55 55 1/2 55, billets de chance 23 7/16, société de commerce 190 1/2, Ardois 29 3/4 30 29 15/16.

Londres, 10 septembre. (Quatre heures.) — Consolidés 90 7/8 à 91; Espagnoles active 34 1/8, passive 9 1/2, différée 43 7/8.

Le roi est parti hier pour Calais, on dit même qu'il passera quelques jours à Londres. La reine et le prince royal attendront, vers le 19, le retour du roi à Ostende. Le jeune prince se porte on ne peut mieux, il paraît que l'air d'Ostende lui fait beaucoup de bien; tous les matins il fait deux ou trois heures de promenade en voiture, tantôt sur la route de Bruges, tantôt sur la route de Lille, et même le long de la côte. (Feuille d'Ostende du 11.)

— Voici la lettre par laquelle M. le général Willmar a annoncé aux diverses autorités militaires, sa nomination comme ministre de la guerre:

« J'ai l'honneur de vous annoncer que S. M. par arrêté du 19 de ce mois, a daigné m'appeler aux fonctions de ministre de la guerre, et que j'en prends possession aujourd'hui.

« Je me flâte que mon dévouement et mon zèle auront les vôtres pour soutiens, et c'est dans cette attente que j'ai espéré pouvoir répondre à la confiance dont le roi m'a honoré.

Le ministre de la guerre, WILLMAR. »

— Un journal annonce que plusieurs des principaux brasseurs de Bruxelles forment en ce moment une société pour

entrer en concurrence avec la brasserie fondée sous les auspices de la Banque de Belgique. Il paraît que le capital social s'élève déjà à 3 millions de francs.

Nous recevons la lettre suivante de Mézières, sous la date du 2 septembre:

« C'est le 20 de ce mois que va être mise à l'enquête simultanément avec le projet d'améliorer la navigation de la Meuse, la continuation sur le territoire français du chemin de fer de Charleroi à Vireux-Molhain, concédé en Belgique le 1<sup>er</sup> juin dernier à MM. Peruez et consorts et demandé en France par cette société le 29 juillet.

(Cédant aux vœux répétés chaque année par les conseils généraux des départements de la Meuse et des Ardennes, demandant l'amélioration de la navigation de la Meuse, l'administration avait chargé en 1833 M. Leroy, ingénieur en chef des Ardennes, d'en étudier le projet; elle vient de confier spécialement la rédaction définitive de ce projet au même ingénieur, en le déchargeant du service départemental; c'est assez indiquer le prix que l'on met à améliorer la Meuse, mais les résultats de cet ouvrage dépendent essentiellement du chemin de fer de Charleroi à Vireux qui seul peut et doit donner de grands produits à la Meuse française. La population porte à la route en fer le plus grand intérêt; il n'y a qu'une voix à cet égard.)

La continuation en France de la route en fer d'entre-Sambre-et-Meuse a pour but principal de transporter en toutes saisons et à bon compte le charbon de terre nécessaire aux industriels départements des Ardennes et de la Meuse et même à celui de la Marne, qui s'approvisionne de combustible par le canal de Donchery et par la rivière d'Aisne canal ysée.

La Meuse n'est navigable ni par les grandes eaux ni par les secheresses, c'est à dire qu'elle n'est praticable que pendant environ quatre mois de l'année; les expéditions de houille pour l'intérieur de la France se faisant en remonte exigent un nombre considérable de chevaux pour franchir les courans; le fret y est d'autant plus élevé que les obstacles à une circulation continue et assurée sont plus considérables.

La comparaison du fret actuel par eau, depuis le centre des exploitations des houillères de Charleroi jusqu'à Vireux, avec le maximum du prix qui est concédé à MM. Peruez et C<sup>o</sup>, pour l'exécution des transports par la route en fer d'entre-Sambre-et-Meuse, mettra nos lecteurs à même d'apprécier les avantages qui résulteront de cette nouvelle communication:

Le prix moyen d'un tonneau métrique depuis les houillères jusqu'aux rivages de la Sambre, est de fr. 1 50; des rivages de la Sambre jusqu'à Namur le fret moyen est de 3 87; de Namur à Vireux, il est de 6 10. Ensemble, 11 57.

Par le chemin de fer, le trajet depuis le centre des exploitations jusqu'à la Meuse étant de 68 kilomètres et le maximum du prix demandé pour les convois de charbon qui parcourent toute la ligne étant de francs 0,095 par tonneau et par kilomètre ou à 63 multiplié par 0,095, 5,985; plus pour le parcours des embranchemens qui doivent relier les houillères au tronçon principal, 0,550. Total, 6,535.

Différence en faveur de la route en fer sur la navigation actuelle 5 035.

Mais cette diminution de fr. 5 035 dans les transports entre Charleroi et Vireux n'est pas la seule réduction que doit subir en France le prix des houilles. La profession de batelier est exercée sur la Meuse, comme sur toutes les rivières dans leur état naturel, par un petit nombre d'individus qui s'y consacrent dès leur bas âge, en se familiarisant de bonne heure avec le danger: cela constitue une espèce de monopole qui pèse sur le consommateur, car ces bateliers sont tout à la fois les voituriers et les marchands de charbon.

La houille demi-grasse se vend à Mézières 28 francs le tonneau, quoique son prix de revient ne soit que de fr. 21 60, composé comme suit: Prix d'achat aux rivages à houille en aval de Charleroi, 5 50; droit d'entrée en France, 1 10; transports, 15. Somme égale, 21 60.

Par la construction de la route en fer arrivant à Vireux-Molhain, la ligne des transports par eau sera raccourcie de deux tiers, les bateaux pourront faire trois voyages de Vireux à Charleville dans le même espace de temps qu'il leur faut maintenant pour en faire un de Charleroi à Charleville. Les moyens de transport étant à la portée de plus de monde, la concurrence sera plus grande, le fret diminuera, et le prix de revient des houilles rendues au chef-lieu du

qui s'engagent aux courses de Duncker et de New-Market. Je n'en citerai plus qu'un seul, et celui là, qui est plus cruel encore que bizarre, je voudrais l'oublier après l'avoir dit. C'est un écrivain anglais qui le rapporte. Un propriétaire avait un cheval qui remportait tous les prix. Dans la vue de l'exclure, on propose une course entre des chevaux honores. Le possesseur jura qu'on ne l'exclurait pas; il amena son cheval sur les lieux, et le fit couper au moment d'entrer en lice. Ainsi traité le malheureux cheval gagna le prix et tomba mort au bout de la carrière (1). De pareils traits heureusement ne sont pas de nos jours et la nation anglaise dont on honore avec tant de raisons, les penchans généreux et l'humanité, condamnerait aujourd'hui toute entière ces actes d'une aveugle fureur.

Dieu merci rien de semblable ne s'est passé et ne se passera jamais dans nos courses. Un jeune amateur disait ces jours derniers: « Les courses n'auront pas lieu: il n'y a point de ministres responsables. » Quoique avec un ministère aujourd'hui, elles ont eu lieu pourtant sans ministre: le préfet de la Seine les présidait. Ni la pluie ni l'orage n'avaient rebuté les vrais amateurs: malgré le mauvais temps, le Champ-de-Mars réunissait encore un nombre assez considérable de gens à la mode, de femmes élégantes, de célébrités de tous les genres, de Fashionables de toutes les classes.

Frank, ce cheval de trois ans qui dimanche a vaincu ses aînés, devait avoir aujourd'hui quatre concurrents: trois se sont retirés, à peu près comme dans Virgile, tous les spectateurs restent assis quand Darès, déployant l'audace de la jeunesse, l'avantage de sa taille, la vigueur de ses muscles, les protège inutilement au combat. Un seul cheval, Gil-Blas, plus confiant ou plus téméraire que les autres, est entré dans la lice avec le jeune vainqueur. Gil-Blas au second tour s'est arrêté de lui-même, proclamant ainsi sa défaite, lorsque

(1) Citation extraite de M. Pratt, et rapportée par Fœrri de Saint-Constant; t. 1<sup>er</sup>, p. 259.

département des Ardennes, se composera : 1° pour l'achat aux fosses de France, fr. 4; 2° transport de la houille à Vireux, 6 53; de Vireux à Charleville, 3; 4° droits d'entrée en France, 1 10. Ensemble, 14 63.

Différence avec le prix actuel de vente à Charleville, 13 37.

Un tel résultat ne permet pas d'assigner des limites à l'exportation de la houille demi-grasse et de la houille maigre qui manquent de débouchés et qui sont à vil prix dans le bassin houiller de Charleroi et dans celui du centre, tandis que la disette de houille grasse consommée toute sur les lieux se fait vivement sentir. La canalisation de la Meuse jusqu'à Vireux et le chemin de fer de Vireux à Charleroi doivent compléter la prospérité des houillères de l'arrondissement de Charleroi. (Indépendant.)

**LIÈGE, LE 13 SEPTEMBRE.**

Les élections provinciales sont fixées par l'arrêté royal du 5 dernier au 29 de ce mois, et les conseils se réuniront le 6 octobre suivant.

Il n'y a donc que huit jours d'intervalle entre les élections et la première réunion des conseils. Quelques personnes s'en étonnent, et elles craignent qu'il n'y ait point assez de temps pour juger les réclamations qui pourraient s'élever contre les opérations électorales; mais c'est à tort, puisque c'est l'assemblée elle-même qui, comme la chambre et le sénat, vérifie les pouvoirs de ses membres et juge toutes les contestations qui pourraient surgir au sujet de leur élection. (Art. 47 de la loi provinciale.)

Comme certains cantons peuvent se trouver assez éloignés du chef-lieu, la loi a laissé un délai pour faire parvenir les procès-verbaux d'élection à la députation des états. Ce délai est de huit jours. (Art. 22 de la loi provinciale.)

Les personnes qui auraient des réclamations à adresser au conseil à propos d'élections, devront se hâter; car il faut que ces réclamations parviennent dès les premières séances de l'assemblée, dans lesquelles a lieu la vérification des pouvoirs.

Lors des élections, les membres des bureaux devront veiller avec soin à la stricte observation des formes prescrites par la loi; car il pourrait arriver que l'annulation d'une élection, privât une localité de son représentant pendant tout le cours de la session.

Il n'en est point ici comme pour le sénat ou la chambre des représentants. Quand ces assemblées annulent l'élection d'un de leurs membres, le collège électoral est convoqué de nouveau, et il procède à une seconde élection, et le député dont le nom sort de l'urne peut encore prendre part aux travaux de ses collègues, qui se prolongent pendant des mois entiers. La session des conseils provinciaux, au contraire, est limitée à quinze jours, et la session extraordinaire à huit. Il y a, comme on le voit, nécessité de mettre le temps à profit, de l'employer à l'examen des objets réellement utiles, comme nous n'avons cessé de le répéter.

Depuis quelque temps les journaux ont retenti de plaintes assez vives, à propos de la rigueur avec laquelle on appliquait la loi sur les passeports. Voici ce que rapporte aujourd'hui à ce sujet un journal de Bruxelles.

Le fils d'un chef d'escadron dans l'armée hollandaise, M. A. Van Santhem, sous-lieutenant dans la même armée, fut provoqué en duel par un de ses camarades et eut le malheur de le tuer. Forcé de fuir sa patrie, à cause de la rigueur des lois sur le duel, il se réfugia en Belgique. On organisa à cette époque la légion auxiliaire du Portugal, il s'y enrôla, et revint, après de glorieuses fatigues, dans ce pays où il trouvait des amis parmi les officiers de l'armée belge, qui avaient connu son père. On sait combien le sort de ce légionnaire fut triste. M. Van Santhem fut forcé de se livrer à un travail pénible pour subvenir à ses besoins, et d'officier il devint ouvrier; mais traqué par la police, qui lui demandait l'exhibition d'un passeport, qu'il n'était pas en son pouvoir de produire, il fut emprisonné et ignominieusement poursuivi sous la prévention de vagabondage. Acquitté par le tribunal de Bruxelles, qui fit bonne justice de ces basses vexations, réclamé par un chef d'atelier, il continua néanmoins de rester aux Petits Carmes à la disposition de M. François, qui, après deux mois de détention, vient de décider que le malheureux prisonnier sera expulsé.

Interrogé sur le choix de la frontière où il serait dépo-

sé, Van Santhem a demandé d'être remis aux mains des gendarmes hollandais. Il n'ignore pas qu'un conseil de guerre et une condamnation capitale attendent là bas le duelliste qui a dû abandonner ses drapeaux; mais le pain de l'étranger lui a été rendu si amer, qu'il préfère la mort à cette vie du malheur et d'outrages de toute espèce.

Si les faits sont exacts ils exciteront, sans doute la plus vive indignation, et nous ne doutons point qu'ils ne provoquent des explications à la chambre des représentants. Jusque là le gouvernement ne dira pas un mot; car ainsi que nous avons eu occasion de le faire observer, le pouvoir semble affecter une profonde indifférence pour les dires de la presse. C'est un tort, et le ministère pourra l'apprendre lui-même quelque jour.

M. Henri Renoz, père, un de nos principaux industriels, et qui a obtenu plusieurs médailles pour les produits de sa papeterie dans nos différentes expositions nationales de l'industrie, est mort hier en cette ville.

Une lettre de Mezières, insérée dans l'Indépendant donne des détails intéressants sur le projet d'améliorer la navigation de la Meuse. Nous les reproduisons plus haut sous la rubrique de Bruxelles.

Par disposition ministérielle du 19, le capitaine de gendarmerie Mathot, de la compagnie de la province de Namur, est désigné pour passer au commandement de la compagnie de la province de Luxembourg.

On écrit de La Haye, le 10 septembre: « Les négociations de notre cabinet avec le gouvernement anglais, au sujet des droits exorbitants perçus sur les marchandises anglaises à Java, ne discontinuent point. Il paraît qu'outre la réduction de ces droits le gouvernement anglais exige encore la restitution de ceux payés jusqu'à ce jour.

On assure que le cabinet anglais a fait remettre, ces jours derniers, une note très positive exprimant le désir que ce différend puisse être applani avant la prochaine réunion du parlement. On porte à six millions le montant de la somme réclamée.

On attend avec impatience la réponse du cabinet de La Haye à cette note.

Dans la nuit du 9 au 10 de ce mois, des voleurs se sont introduits dans la maison habitée par le sieur Barthélemy Bottin, cultivateur, domicilié au hameau dit La Forge-Thyry, commune de Theux, où ils ont enlevé d'une commode; placée dans une chambre sur la porte de laquelle on avait oublié la clef, 1° neuf pièces de 10 florins, 2° dix pièces de 5 francs; 3° deux pièces de 2 francs; 4° quelques pièces de 25 cents, et enfin une chemise d'homme en toile, non marquée. Les auteurs de ce vol sont inconnus.

Le 20 de ce mois, on mettra en adjudication au gouvernement provincial à Hasselt, les travaux à exécuter à la Meuse, depuis Smeermas jusqu'à Venloo.

Une famille composée de trois individus se livrait impunément à Liverpool depuis 1833, à la fabrication de la fausse monnaie d'or et d'argent; on assure, chose à peine croyable, qu'ils émettaient pour la valeur de 250,000 fr. par an: la police a enfin découvert et arrêté ces faux-monnayeurs.

Un savant professeur français, M. l'abbé Lechat, vient de traduire de l'allemand en français le célèbre ouvrage de Frédéric Schlegel: *Philosophie de l'Histoire*, auquel M. Michelet a emprunté de si belles idées sur l'art au moyen âge. Nos libraires-éditeurs devraient bien être tentés de reproduire cet admirable travail.

Depuis plusieurs années on trouve des restes considérables d'animaux antidiuviens près d'Eppelsheim, dans la Hesse-Rhénane. Le plus remarquable est le dinotherium, quadrupède de la taille des plus grands éléphants, qui par sa forme se rapproche le plus du tapir. La mâchoire inférieure est garnie de deux dents énormes tournées vers la terre, et présentent ainsi une disposition unique parmi les animaux. On vient d'en trouver une tête entière parfaitement conservée, qui sera exposée à Londres et à Paris.

**ACTES DU GOUVERNEMENT.**

Un arrêté royal fixe comme suit le tarif des traitemens de non-activité et de réforme, établi en confirmation des articles 6 et 9 de la loi sur l'état et la position des officiers, en date du 16 juin 1836. Grades: général de division de

**Modes du Temps — Modes d'Automne.**

Qu'il reste peu de jours aux toilettes d'été; que les pailles, les fleurs des champs et les rubans lilas et verts ont peu de temps à se montrer! Voici déjà les nuances foncées, les fleurs d'hiver et les rubans de velours; voici les modes pour la saison triste qui commence. Quelques grands magasins de modes ont avancé le projet de diminuer la passe des chapeaux. Sans approuver ni combattre, nous resterons silencieux encore, jusqu'à ce que les femmes autorité aient prononcé. Il est impossible d'établir sûrement un mode au moment où elle se projette: si la mode d'hier est trop vieille, celle de demain est trop incertaine. Celle d'aujourd'hui est la seule vraie.

Tous les automnes ramènent les velours de fantaisie. C'est qu'à moins d'inventer une étoffe qui les vaille, il n'y a rien qui les puisse remplacer. Les velours d'Afrique, les velours épinglé, ont des reflets auxquels ne ressemblent ni le satin, ni le reps, ni tous les caprices passagers à peine remarqués. Cette année, on aime le velours d'Afrique, bien Haïti ou vert émeraude: des plumes pareil les unes ou panachées sont charmantes et de bon goût. On pose les plumes de côté, revenant, un peu au milieu; l'une s'éleve courbée, l'autre retombe un peu contre l'oreille; avec une forme de la grandeur ordinaire de celles de la saison dernière on fait une calotte un peu inclinée, demi-large, c'est-à-dire, ni haute, ni pointue; on met dessus deux plumes, et peu de ruban. Si le chapeau est bleu, ou vert, on peut mettre des plumes dont l'extrémité est touchée de blanc, et du ruban de satin bleu ou vert bordé d'une espèce de dentelure blanche, très délicate, à jour. Les rubans de satin à dessins de velours seront très jolis sur les chapeaux d'automne et d'hiver, ceux de velours également.

Nous avons vu ces jours derniers une capote de velours des Indes, vert feuillage, dont la passe un peu serrée laissait voir le visage, entouré d'un bouillon de tulle, voilant des roses; sur le côté de la calotte, base et assez large, s'élevaient deux branches d'onchalie dont le pied était lié par une rosette en velours vert; les rubans tournaient autour de la forme et se terminaient par un nœud, du côté

non-activité de fr. 6760, de réforme fr. 3380; général de brigade de non-activité 4200, de réforme 2100; colonel de non-activité 3700, de réforme 1850; lieutenant colonel de non-activité 2950, de réforme 1475; major de non-activité 2525, de réforme 1262 50; capitaine de première classe de non-activité 1475, de réforme 737 50; capitaine de deuxième classe de non-activité 1250, de réforme 625; lieutenant de non-activité 950, de réforme 475; sous lieutenant de non-activité 740, de réforme 370. Les officiers du corps de l'intendance militaire et ceux du service de santé touchent les traitemens de non-activité et de réforme d'après le grade auquel ils sont assimilés.

Le cadre de l'état-major des places est fixé comme il suit: 9 commandans de 1<sup>re</sup> classe; 22 id. de 2<sup>e</sup>; 14 majors de place de 1<sup>re</sup>; 22 id. de 2<sup>e</sup>, 18 id. de 3<sup>e</sup>. Le traitement des commandans et majors de place reste fixé à, savoir: 6,300 pour les commandans de place de 1<sup>re</sup> classe; 4,200 id. de 2<sup>e</sup>; 2,500 pour les majors de place de 1<sup>re</sup>; 2,100 id. de 2<sup>e</sup>; 1,600 id. de 3<sup>e</sup>.

\* \* \* A la veille des élections provinciales, nous croyons opportun de revenir sur l'utilité des ouvrages qui tendent à éclaircir les dispositions des lois qui régissent nos institutions. Nous recommandons spécialement la *Loi provinciale* annotée par M. Melotte, avocat, comme étant l'œuvre d'un homme qui a étudié la matière, et qui s'est attaché à rendre plus facile l'interprétation des dispositions nouvelles par le rappel des anciennes et des développemens d'une portée convenable. — L'électeur comme le fonctionnaire auront à profiter de la lecture de ce livre, auquel ils pourront toujours recourir avec confiance lorsqu'un doute se présentera à leur esprit.

**ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 11 SEPTEMBRE.**

*Naissances*: 1 garçon, 4 filles.

*Décès*: 2 filles, 2 femmes, savoir: Anne Ida Libert, âgée de 85 ans, herbière, porte St-Léonard, veuve de Nicolas Pinsart. — Catherine Léonard, âgée de 81 ans, sans profession, rue Thier à Liège, veuve de Remacle Lecocq.

*Du 12*. — *Naissances*: 6 garçons, 3 filles.

*Décès*: 3 filles, 3 hommes, savoir: Henri Albert Joseph Renoz, âgé de 69 ans, rentier, à la Boverie, époux de Marie Thérèse Joseph de Wardeloux. — Gérard Houbart, âgé de 62 ans, boulanger, devant les mineurs, époux de Catherine Léonard. — Gaspar Delhougne, âgé de 47 ans, cabaretier, rue à la Goffe, époux de Marguerite Wuljens.

**VILLE DE LIEGE.**

Les bougmestre et échevins, considérant que le passage public sous la première arche du pont en construction de la Boverie, rive gauche, est de nature à entraver ou gêner les travaux, et qu'il existe d'ailleurs une autre voie de communication tout à proximité.

Arrêté: Le passage sous l'arche susdite est interdit au public à partir d'aujourd'hui, mardi 13 septembre courant.

La police exercera la surveillance nécessaire pour assurer l'exécution de cette mesure. Cette décision sera publiée et affichée pour la connaissance de tous. A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 12 septembre 1836.

Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

**THEATRE ROYAL DE LIEGE.**

Mercrèdi 12 septembre 1836. — Huitième représentation du 1<sup>er</sup> mois d'abonnement.

Premier début de M. Edouard. JEAN DE PARIS, opéra en 2 actes, musique de Boieldieu. — La deuxième représentation de *RENAUDIN DE CAEN*, vaudeville en 2 actes, de MM. Duvert et Lauzame.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

Un JEUNE HOMME de 19 ans demande à se PLACER dans un bureau, moyennant sa table et son logement. — S'adresser au bureau du *Politique*. 48

La SOCIÉTÉ CHARBONNIÈRE de l'OFFELD à ANS, exploitant la VEINE CLUTE, même qualité d'OUPEYE, vend le coffre houille à P. B. f. 12 28, id. le coffre charbon à P. B. f. 7 28. 49

opposé à la fleur. Une autre plus habillée, en velours d'Afrique roses avait deux plumes roses et blanches et des rubans roses et blancs. On ne peut rien voir de plus doux que ce mélange de nuances douce, avec le blanc.

Sans doute, pour reprendre encore une idée à nos mères, on ne s'en tient pas au mélange du blanc avec toutes couleurs, et nous pouvons citer un bien joli chapeau de reps citron ayant trois plumes courtes mouchetées de bois; le ruban liséré de bois entourait le pied des plumes en retombant à long pans.

Les fleurs de velours aussi sont élégantes et devaient naître des rubans de velours. On s'attache principalement à n'imiter en cette étoffe que les fleurs qui y gagnent quelque vérité, ou celles d'invention. Nous avons vu le comadris, fleur riche en velours et satin; l'onchalie, fleur délicate en chenille; le coréopsis, fleurlette en étoile dentelée, au cœur brun sur fond jaune foncé, avec un feuillage découpé; l'agémone en bouquets nuancés; la primevère de Chine, en touffes variées et délicates, puis toutes les bruyères, les roses princesses et les capucines.

Ce que nous avons remarqué, surtout pour en reparler plus tard, mais que nous tenons à signaler dès leurs premiers jours, ce sont les guirlandes en petites fleurs mêlées, leur forme, en diadème, s'élevant au-dessus du front, dessine un demi-cercle, en crenant, en tombant contre la joue nous en avons vu une charmante, la fleur la plus saillante était la fleur d'orange épanouie, de petites branches de bruyère s'y mêlaient en se contrariant. Il est impossible de rien voir de plus ravissant que ce modèle entièrement nouveau, lorsque la fleur principale est une clochette rose mêlée à des fleurlettes blanches ou grappes.

On met au cou de longs velours attachés par une épinglette; et autour de la taille la ceinture pareille. Ce sera fort bien sur une robe de soie un peu foncée, en velours pareil ou noir.

On parle déjà de remplacer le pou de soie gros grains par le satin pour les mantelets noirs; et pour les mois d'hiver plus avancés, de les ouater en les doublant de satin blanc ou de couleur. Mme CONSTANCE AUBERT.

### PENSIONNAT DE DEMOISELLES.

ETABLI AU COUVENT DES SOEURS RECOLLECTINES A HERVE, Dirigé par des Religieuses Françaises dites de la Providence, qu'elles se sont associées à cause de leur grand âge, autorisées à cet effet par arrêté royal du 19 août 1835.

Les objets de l'enseignement sont : la lecture, l'écriture, l'arithmétique dans toutes les parties appliquées au commerce, selon les principes de l'ancien et du nouveau calcul; la langue française et l'orthographe dans sa perfection, le style, l'histoire sainte, la tenue des livres en partie simple et double, les règles de la civilité, la géographie et le travail des mains. On enseigne aux élèves les plus avancées dans les ouvrages utiles, les ouvrages d'agrément, tels que la broderie et autres qui conviennent à leur sexe. On s'attache d'une manière particulière à leur inspirer l'économie et le goût du travail des mains, persuadé qu'après la religion ces objets doivent faire l'application la plus essentielle des jeunes personnes, et que tout dans leur instruction doit être dirigé vers l'utilité. — Les arts d'agrément, comme la musique, le dessin, etc., sont aux frais des parents. — Le prix de la pension est de 350 frs. par an.

S'adresser à la sœur EMERENTIENNE, supérieure, et à M. J. J. AMAND, vicaire de la paroisse de Herve, directeur de l'établissement. 43

### AU MAGASIN PLACE VERTE, n. 780, A LIEGE.

On trouve UN ASSORTIMENT DE QUELQUES MILLES CHALS BROCHÉS et IMPRIMÉS depuis le prix le plus bas jusqu'au prix le plus élevé. UN ASSORTIMENT de SOIERIE en GRÈS de NAPLE, marceline, poul de soie, satin ture, soie écossaise en toute couleur et qualité; grand assortiment de soie noire en deux aunes larges. Echarpes, colliers, fichus, foulards, cravates de soie noire et de fantaisie. Quelques cents pièces bengaline et cotonette fine à carreaux les dessins les plus nouveaux. Merinos broché et imprimé et uni en toute qualité. — Mille caleçons et gilets confectionnés en flanelle depuis fr. 2 50, jusqu'à fr. 15, idem Jupons, gilets, caleçons en cachemire, en laine de France, tissé et tricoté. Bas de laine de France pour femmes, hommes et enfants. Très grand assortiment, idem tricoté. — Bas, chaussettes et gants de soie et demi soie à jour et uni, et toujours quantité de marchandises achetées au dessous du cours. Le tout au prix le plus bas possible. Un dépôt de couvertures de laine fine. 45

A VENDRE ou à RENDRE une BELLE MAISON DE CAMPAGNE remise à neuve, avec écurie pour six chevaux, remise pour deux voitures, jardin d'agrément, bosquet et légumier, formant un ensemble d'un bonnier environ. Cette propriété est située sur une hauteur, à une demi lieue de la ville. On entrera de suite en jouissance. S'adresser dans la matinée, au quai de la Sauvenière, n° 808, à Liège. Au même n°, il y a à VENDRE un CHEVAL allant très-bien à la selle et au tilbury. 46

### AVIS POUR SURENCHERIR.

Les maison, distillerie avec tous ses ustensils, étables pour 60 bœufs, jardin et prairie appartenant à M. MAHY LEROY, ayant été adjugés provisoirement au prix de 30,000 fr. par procès verbal reçu par M. BOLLINNE, notaire à Huy, toute personne solvable peut surenchérir d'un vingtième, jusqu'inclus le 21 du courant à dix heures du matin, et le même jour à 11 heures, ils seront réexposés définitivement en vente.

Cette propriété est située au faubourg de Statte, à Huy, où il existe un commerce de grains très étendu, elle est bordée d'un côté par la route de Huy à Tirlemont et de l'autre par la Meuse, ce qui offre toutes les commodités que l'on peut désirer pour ce genre d'industrie. S'adresser pour les voir à M. Mahy qui l'occupe. 50

VENDREDI prochain, 16 septembre à deux heures, le BUREAU CENTRAL de BIENFAISANCE de la ville de Liège fera procéder, à la maison des pauvres en-Isle, rue Vivaise d'Ilo, par le ministère de M. DUSART, notaire, à la vente aux enchères du MOBILIER délaissé par feu Mad. veuve DENISET, consistant en : literies, tables, chaises, commodes, secrétaires, garde robes, malles, linges, argenterie, tabatière en or, deux montres idem, plusieurs autres objets également en or, etc. 36

### VENTE

### D'UNE TRÈS-BELLE MAISON

AVEC JARDIN SITUÉS A VOTTEM.

MERCREDI 21 septembre 1836, à 3 heures de relevée, M. Pierre Salie, demeurant à Vottem, fera exposer en VENTE publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de M. LAMBINON, notaire à Liège, en son étude, sise place derrière l'Hôtel de Ville, n° 1002,

UNE TRÈS-BELLE MAISON, fort bien distribuée, composée de quatre pièces au rez de chaussée, dont deux grands salons, deux à l'étage, trois greniers, caves, cours, four, fournil avec 7 verges grandes de jardin y contigu, le tout formant un ensemble, située en la commune de Vottem, lieu dit Thier, joignant du levant à la chaussée, du midi à Jean Louis Antoine, du couchant à Marie Massart et du nord au sieur Bruyère.

Cette maison par sa situation et sa bâtisse convient très-bien à un commerçant et pourrait aussi servir de maison de campagne. 1000

### VENTE DE BOIS SCIÉS.

JEUDI quinze septembre 1836, à dix heures précises, dans le chantier du sieur L. D. Ivaux, sur Ayroy, on vendra une très grande et belle partie de BOIS SCIÉS, savoir : une quantité considérable de planches, quartiers, barreaux et feuillet de chêne, fort secs, propres à employer de suite, de toute longueur, depuis 12 jusqu'à 20 pieds; une grande quantité de posselets, pièces de bois, wères et terrasses; une très-grande partie de planches de sapin, de toute longueur, jusqu'à 32 pieds; planches et quartiers de hêtre, planches et lattes de bois blanc; une grande partie de horrons d'orme, de frêne, de cerisier, de hêtre, de bouleau et de chêne; lattes à pl-fonner, etc., etc. ARGENT COMPTANT. 34

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

1° D'UNE

### BELLE FERME.

D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Située à FALL ET MHEER, entre Mestricht et Tongres, à portée de la chaussée et à trois lieues de Liège, composée de bâtimens dans le meilleur état, construits en pierres, couverts en ardoises et tuiles et de 67 bouviers de vergers, prés et terres d'excellens fonds.

2° D'UNE RENTE de 14 SETIERS D'ÉPEAUTRE due par Jean Voss et Consorts de Fall, Si-hem et Boler.

Cette vente d'abord fixée au 25 août, a été remise et aura lieu en plusieurs lots, le vendredi 7 octobre prochain, à 9 heures du matin, en l'étude et pardevant le notaire VANDENBOSCH à Tongres. On aura grande facilité de paiement.

S'adresser pour voir les lieux à J. DUMONT, fermier, et audit notaire pour plus amples renseignements, ainsi qu'aux notaires DUSART à Liège et LEROUX à Visé. 985

### AVIS.

On fait savoir que LUNDI 19 SEPTEMBRE 1836, à une heure après midi, en l'étude du notaire PETITHAN, à Marche, on vendra publiquement et irrévocablement :

### LA PROPRIÉTÉ

DE JUPILLE, AU CANTON DE LAROCHE.

Située sur les bords de la rivière navigable de l'Ourte, appartenant à M. le baron de HEUSCH et ses enfans, consistant en MAISON de MAITRE, habitation pour un fermier et bâtimens d'exploitation, cour, jardins, prés, vergers, terres labourables, sables, bois et plantations, contenant 84 bouviers métriques.

Les TERRES sont généralement de 1re classe et propres à la culture de betteraves, par sa situation, on peut établir sur cette propriété toute usine quelconque et jouir des avantages de la chasse et de la pêche.

Elle sera définitivement adjugée sur la mise à prix de frs. 65,500.

S'adresser, pour obtenir des renseignements, audit notaire PETITHAN, à Mre. LOGÉ, notaire à Namur, et à Mre. BOURDIN, notaire à Bruxelles. 978

Des APPRENTIS peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

### MINISTÈRE DES FINANCES.

ADJUDICATION de 1500 mètres de DRAP VERT, 4000 mètres de DRAP MARENGO, 300 mètres d'ÉCARLATE et 200 mètres de DRAP BLEU pour l'administration de la masse d'habillement de la douane.

L'adjudication des fournitures ci-dessus désignées aura lieu le 27 septembre 1836, à une heure après-midi au ministère des finances où l'on peut prendre inspection des échantillons types et du cahier des charges tous les jours, le dimanche excepté, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de relevée.

Les soumissions sur timbre et cachetées seront remises dans la boîte à ce destinée au plus tard le jour susdit à l'heure précitée.

Tout fabricant qui voudra prendre part à l'adjudication, devra joindre à sa soumission un certificat tant de l'autorité locale du lieu de son domicile, que de celle où ses deux cautionnaires sont domiciliés, le dit certificat constatant que le soumissionnaire et ses cautionnaires offrent toute garantie. — Bruxelles, le 30 août 1836.

Pour le ministre des finances.

Le secrétaire général par interim, (signé) DUJARDIN. 11

### PASTILLES DE VICHY.

2 fr. la boîte, 1 fr. la demi boîte.

Ces pastilles timbrées du mot Vichy ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers, et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac. Leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte). Chez MM. les pharmaciens suivans :

Vanhinsberg, à Bruxelles; Vancanpen, à Anvers; (rue Rep(d)orp); Lehouitte, rue du pont d'Avroy, à Liège; Descamp, à Bruges; Dockmin à Gand. 42

### VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestres et échevins, informés qu'il arrive assez fréquemment que, soit par imprudence, soit méchamment, des détériorations sont faites à des objets d'utilité publique, tels que les lanternes de l'éclairage, les arbres des places et promenades, etc.

Ont résolu de prévenir les habitans que les instructions les plus sévères sont données à MM. les commissaires de police et à leurs agens, à l'effet de rechercher ou d'arrêter les auteurs de ces délits, pour en poursuivre la répression devant les tribunaux en conformité des dispositions de l'art. 257 du code pénal ainsi conçu :

257. « Quiconque aura détruit, abattu, mutilé ou dégradé des momens, statues et autres objets destinés à l'utilité ou à la décoration publique et élevés par l'autorité publique ou avec son autorisation, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans, et d'une amende de 100 frs. à 500 frs. »

Ils rappellent aussi au public qu'aux termes des art. 1383 et 1384 du code civil, les parens, maîtres et commettans sont civilement responsables de tous dommages qui seraient occasionnés par leurs enfans ou domestiques, et qu'ils sont, par conséquent personnellement intéressés à ce que ceux-ci ne se rendent point coupables des faits dont il s'agit.

A Hôtel de ville, en séance, le 3 septembre 1836. Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire DEMANY.

### BOURSES.

PARIS, LE 10 SEPTEMBRE.

Cinq pour cent, ..	106 60	Esp. D. diff. s. int.	07 00
Trois pour cent, ..	79 75	Di. pas. s. int.	8 78
Napl. Cert. Falc. ..	99 50	Belg. Empr. 1831	103 14
Esp. D. ac. 5 p. c. ..	29 18	Banque de Belg. ..	000 00
1 <sup>er</sup> nov. ....	29 18		

LONDRES, LE 9 SEPTEMBRE.

3 p. c. consolidés ..	91 00	Espagne. Cortés. ..	31 34
Bel. em. 1832 C. D. ..	108 12	Différées. ....	43 78
Holl. Dette active. ..	55 14	Passives. ....	0 00
Portugais, 5 p. c. ..	69 12	Russie. ....	000 00
Id. 3 p. c. ....	45 14	Brsil. Empr. 1831. ..	00 00

AMSTERDAM, LE 11 SEPTEMBRE.

Dette active, ..	55 916	Espagne. Ardoin ..	29 1518
Billets de change, ..	23 12	Différée ancienne, ..	11 18

ANVERS, LE 12 SEPTEMBRE.

Anvers. Det. activ. ..	105 00	ANAPLES. Cert. Falc. ..	93 12
Det. différ. ....	44 00	ÉTAT-RO. Lev. 1832. ..	100 34
Emp. de 48 mill. ..	101 12	à An. 1834. ....	99 14
Holl. Dette active. ..	00		
Rente remboursab. ..	97 14		
Autrich. Métall. ..	103 14		
Lots de fl. 400. ..	256 00		
de fl. 250. ....	420		
de fl. 500. ....	616 00		
Polac. Lots fl. 300. ..	115 14		
de fl. 500. ....	434 14		
Brésil. E. à L. 1824 ..	36 00		
ESPA. Emp. 1834. ..	28 12		
D. diff. 1834. ....	0 00		
D. p. 1834. ....	9 14		
Dette différ. ....	11 00		

### CHANGES.

Amst., c. jours. ..	34 70 p.
Rotterd., idem ..	34 70 p.
Paris, idem. ....	118 00 p.
2 mois. ....	fl. 74 70 p.
Lond. p <sup>r</sup> Estr. c. j. ..	39 11 12
2 mois. ....	39 18 12
Ham. p <sup>r</sup> 40 Hb. c. j. ..	35 34 16
2 mois. ....	34 15 16
Bruxelles et Gand. ..	114 p. c. perte.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 12 SEPTEMBRE 1836.

Les fonds espagnols ont été faibles aujourd'hui. Ardoin ouvert 26 1/2 3/8 1/4 1/8 et reste 3/8 A. Primés à un mois 3/4 cent p. c. cours.

BRUXELLES, LE 12 SEPTEMBRE.

Dette active. ....	54 12	P. Chemin de fer. ..	103 00	A
Emp. R. fin cour. ..	101 14	Four. des Vennes. ..	112 12	A
Emp. de 30 mill. ..	94 14	A. Chateaufort. ....	450 00	P
Emp. de v. 1832. ..	100 14	St-Léonard. ....	120 12	P
Act. Société Gén. ..	820	V. Verrieres Charleroi	120 12	P
So. de Com. de civ. ..	147 3/4	P. Espérance. ....	123 00	P
Ban. de Belgique. ..	126 1/2	P. Dette active. Hol. ..	54 3/4	A
So. du c. de S.-O. ..	112 10	P. Synd. d'amort. ....	00	
S. Hauts-Four. ....	150 00	P. Lost. r. av. coup. ..	97 1/2	A
Banq. fonc. ....	102 1/4	P. s. inscrip. ....	97	P
S. du Cha. Flenu. ..	152 1/2	P. Métalliques. ....	103 00	P
Wasme-Horou. ....	108	P. Naples. ....	93 1/4	A
Scléssin. ....	135	P. Amp. Ard. 1835. ..	28 1/2	A
Société nationale. ..	136	P. D. différée. ....	44	A
Levant de Flenu. ..	115 00	P. Id. 1835. ....	50 00	P
Charb. d'Ougrée. ..	124 1/4	P. Brésil Rotsch. ....	86 00	P
Sars-Longchamps. ..	123 00	P. Rome. ....	100 1/2	P

VIENNE, LE 3 SEPTEMBRE.

Métalliques, 104 1/16. — Actions de la banque, 135 1/2 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 11 AU 12 SEPTEMBRE. Le 3 mats américain Neva, v. de la Nouvelle Orléans, ch. de tabac. — Le bateau à vapeur belge Princesse Victoria, v. de Londres, ch. d'huile, indigo, manufactures, 53 passagers et 3 voitures.

PLACE D'ANVERS, LE 12 SEPTEMBRE.

VENTES.

Cuir. — Des ventes importantes ont eu lieu aujourd'hui; on a cité 7,000 cuirs conteneurs du poids de 44 fillos sans indication de prix, 800 dito Rio de 15 kilos à 39 1/2 cents. Café. — 2 0 balles Brésil à 32 1/2 c., 80 dito St. Domingue, 120 dito Batavia prix divers. Sucre brut. — 100 caisses Havane blond, à fl. 22 1/2, pavillon étranger. Sucre raffiné. — 6,000 kilos loms prix inconnus.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 12 SEPTEMBRE 1836.

Froment vieux, l'hectolitre, ..	fr. 16 29.
Froment nouveau, l'hectolitre, ..	13 39
Seigle vieux, id. ....	14 50.
Seigle nouveau, id. ....	10 80

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.